DGFiP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 170 415	FH	FI	1 170 415
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 170 415	FK	FL	1 170 415
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	61 906
	Autres Produits (1) (11)				FQ	4 792
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 237 113
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	13
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	162 895
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	-8 929
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	735 561
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	4 759
	Salaires et traitements *				FY	140 762
	Charges sociales (10)				FZ	83 412
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	3 263
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	40 370
	Autres charges (12)				GE	1 412
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 163 519
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	73 594
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 449
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 449
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 770
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 770
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 679
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	76 273

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 793
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	32
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	332
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	1 461
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	15 192
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 243 355
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 180 813
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	62 542

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	4 449
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	50
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	300	1 793
PENALITES ET AMENDES	32	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 4 6 2 8 9 0 7 0 0 0 5 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	306	AC	102	204
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 449	AG	2 208	240
	Fonds commercial (1)	AH	209 617	AI		209 617
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 473	AS	11 745	2 728
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 437	AU	1 424	7 012
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 801	BI		9 801
	TOTAL (II)	BJ	245 083	BK	15 481	229 603
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	13 968	BM		13 968
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	251 842	BY	1 353	250 488
	Autres créances (3)	BZ	304 339	CA		304 339
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	259 075	CG		259 075
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 264	CI		6 264
	TOTAL (III)	CJ	835 488	CK	1 353	834 134
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 080 571	1A	16 834	1 063 737

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	135 203
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 542
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	241 745
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 370
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	40 370
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	192 363
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	135
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 826
	Dettes fiscales et sociales	DY	92 378
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 520
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 401
	TOTAL (IV)	EC	781 622
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 063 737

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	646 912
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Matériel de bureau	2 à 3 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	306		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	217 187		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		12 435		2 037
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers				6 774
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		816		847
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	13 251		9 658
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		10 101		
		TOTAL	10 101		
		TOTAL GENERAL	240 846		9 658

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			306	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		5 121	212 066	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				14 473	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				6 774	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport					
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				1 663	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			22 910	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			300	9 801	
		TOTAL		300	9 801	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

TOTAL GENERAL	5 421	245 083

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement			102		102
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 546	783	5 121	2 208
TOTAL		6 546	885	5 121	2 311
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		10 183	1 563		11 745
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.		303		303
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	610	512		1 121
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		10 792	2 377		13 170
TOTAL GENERAL		**17 338**	**3 263**	**5 121**	**15 480**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	60 764,92	40 370,00	60 764,92		40 370,00
TOTAL	**60 764,92**	**40 370,00**	**60 764,92**		**40 370,00**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		40 370,00	61 855,83		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		9 801		9 801
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		1 624	1 624	
	Autres créances clients		250 218	250 218	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés		2 765	2 765	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 967	5 967	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	53 245	53 245	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		233 000	233 000	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		9 362	9 362	
	Charges constatées d'avance		6 264	6 264	
	TOTAUX		**572 245**	**562 444**	**9 801**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 264
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**6 264**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 096
Autres créances	18 725
Disponibilités	
TOTAL	**33 820**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	192 363	57 788	134 575	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		355 826	355 826		
Personnel & comptes rattachés		16 660	16 660		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		13 697	13 697		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	6 500	6 500		
	Taxe sur la valeur ajoutée	53 639	53 639		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 882	1 882		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		7 520	7 520		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		133 401	133 401		
TOTAUX		**781 487**	**646 912**	**134 575**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 38 101
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	133 401
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**133 401**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 659
Dettes fiscales et sociales	10 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 928
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**271 676**

Orial

Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

ABITIBI PRO
SAS au capital de 40 000 Euros

Siège social :
9 Rue de l'Aqueduc
ZA de Charpenay
69210 Lentilly

424 628 907 RCS LYON

ORIAL
Associés
EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES
Siège Social
12-15, quai du Commerce
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55
Bureau
167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43

ORIAL PARIS
Associés
EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES
6 rue de Bassano
75116 Paris
Tél. 01 40 17 05 47

ORIAL PROVENCE
Associée
EXPERTISE COMPTABLE
22, cours Jean Jaurès
84603 Valréas cedex 03
Tél. 04 90 35 05 97

ABITIBI PRO

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ce document contient 21 pages

Membre du réseau JPA INTERNATIONAL

www.orial.fr

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon
Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.
Membre du groupe Orial inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom et de Paris.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABITIBI PRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les achats et ventes enregistrés au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 14 juin 2023

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

Michaël BRION
Fondé de Pouvoirs

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 4 6 2 8 9 0 7 0 0 0 5 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	306	AC	102	204
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 449	AG	2 208	240
	Fonds commercial (1)	AH	209 617	AI		209 617
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 473	AS	11 745	2 728
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 437	AU	1 424	7 012
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 801	BI		9 801
	TOTAL (II)	BJ	245 083	BK	15 481	229 603
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	13 968	BM		13 968
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	251 842	BY	1 353	250 488
	Autres créances (3)	BZ	304 339	CA		304 339
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	259 075	CG		259 075
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 264	CI		6 264
	TOTAL (III)	CJ	835 488	CK	1 353	834 134
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 080 571	1A	16 834	1 063 737

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Commissaire aux Comptes Orial

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	135 203
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 542
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	241 745
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 370
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	40 370
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	192 363
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	135
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 826
	Dettes fiscales et sociales	DY	92 378
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 520
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 401
	TOTAL (IV)	EC	781 622
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 063 737

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	646 912
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISALUMP1A

Commissaire aux Comptes Orial

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 170 415	FH		FI	1 170 415	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 170 415	FK		FL	1 170 415	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	61 906	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	4 792	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 237 113	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	13	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	162 895	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	-8 929	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	735 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 759	
	Salaires et traitements *					FY	140 762	
	Charges sociales (10)					FZ	83 412	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3 263	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	40 370	
	Autres charges (12)					GE	1 412	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 163 519	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	73 594	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 449	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 449	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 770	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 770	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 679	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	76 273	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Commissaire aux Comptes Orial

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABITIBI PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 793
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	32
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	332
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 461
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 192
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 243 355
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 180 813
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	62 542

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	4 449
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	50
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	300	1 793
PENALITES ET AMENDES	32	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE COMPTABLE

Commissaire aux Comptes
Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Matériel de bureau	2 à 3 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Commissaire aux Comptes
Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	306		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	217 187		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		12 435		2 037
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers				6 774
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		816		847
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	13 251		9 658
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		10 101		
		TOTAL	10 101		
		TOTAL GENERAL	240 846		9 658

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			306	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		5 121	212 066	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				14 473	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				6 774	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport					
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				1 663	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			22 910	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			300	9 801	
		TOTAL		300	9 801	

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Eurc

TOTAL GENERAL	5 421	245 083

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement			102		102
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 546	783	5 121	2 208
	TOTAL	6 546	885	5 121	2 311
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		10 183	1 563		11 745
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.		303		303
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	610	512		1 121
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	10 792	2 377		13 170
	TOTAL GENERAL	**17 338**	**3 263**	**5 121**	**15 480**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commissaire aux Comptes
Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	60 764,92	40 370,00	60 764,92		40 370,00
TOTAL	**60 764,92**	**40 370,00**	**60 764,92**		**40 370,00**

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :		
d'exploitation	40 370,00	61 855,83
financières		
exceptionnelles		

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	9 801		9 801
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 624	1 624	
	Autres créances clients	250 218	250 218	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 765	2 765	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 967	5 967	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	53 245	53 245	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)	233 000	233 000	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	9 362	9 362	
	Charges constatées d'avance	6 264	6 264	
	TOTAUX	**572 245**	**562 444**	**9 801**

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 264
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**6 264**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 096
Autres créances	18 725
Disponibilités	
TOTAL	**33 820**

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	192 363	57 788	134 575	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		355 826	355 826		
Personnel & comptes rattachés		16 660	16 660		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		13 697	13 697		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	6 500	6 500		
	Taxe sur la valeur ajoutée	53 639	53 639		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 882	1 882		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		7 520	7 520		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		133 401	133 401		
TOTAUX		**781 487**	**646 912**	**134 575**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 38 101
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Commissaire aux Comptes Orial

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	133 401
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**133 401**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 659
Dettes fiscales et sociales	10 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 928
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**271 676**

Commissaire aux Comptes Orial

ABITIBI PRO
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40 000 euros
Siège social : 9 Rue de l'aqueduc - ZA de Charpenay - 69210 LENTILLY
424 628 907 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 62 542 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 542 euros
A titre de dividendes Soit 84 euros par action	42 000 euros
Le solde	20 542 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 155 745 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 199 745 euros.

Le dividende est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Vote des décisions de l'associée unique du 30 juin 2023

P/ ABITIBI PRO
Sa Présidente
A GROUP
Son Gérant
M. Stéphane SIFFERT

